

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

**Excusés** : Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, Mme Nadège PLACE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Hervé YDE.

**Absent** : M. Frédéric ERAUD.

**Pouvoirs** : Mme Carole BRAS à M. Gaëtan LEAUTE, M. Jean-Bernard FERRER à Isabelle CALARD, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, Mme Nadège PLACE à M. Gérard ALLAIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Isabelle RONDINEAU à M. Paul-Eric FILY.

**Secrétaire de séance** : Mme Christiane VAN GOETHEM.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 31 - Pouvoirs : 7 - Votants : 38

**2025-31 : Désignation des nouveaux représentants à l'Établissement Public Foncier de Loire Atlantique**

**Rapporteur : Madame Pascale BRIAND – Présidente**

Suite à l'élection municipale partielle intégrale de la Plaine sur Mer, il convient de procéder à la désignation d'1 titulaire et 1 suppléant afin de représenter la Communauté d'Agglomération au conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier Départemental « Agence Foncière de Loire Atlantique ».

Proposition du bureau

Titulaire	Suppléant
Françoise RELANDEAU	Danièle VINCENT

- VU la délibération du conseil communautaire n°2020-226,
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 16 janvier 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *de désigner le membre titulaire et le membre suppléant appelés à représenter la Communauté d'Agglomération au conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Loire Atlantique comme proposé ci-dessus*

La Présidente,  
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250203-39-DE

Réception par le Sous-Préfet : 03-02-2025

Acte mis en ligne le 4-02-2025

Publication le : 03-02-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

**Excusés** : Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, Mme Nadège PLACE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Hervé YDE.

**Absent** : M. Frédéric ERAUD.

**Pouvoirs** : Mme Carole BRAS à M. Gaëtan LEAUTE, M. Jean-Bernard FERRER à Isabelle CALARD, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, Mme Nadège PLACE à M. Gérard ALLAIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Isabelle RONDINEAU à M. Paul-Eric FILY.

**Secrétaire de séance** : Mme Christiane VAN GOETHEM.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 31 - Pouvoirs : 7 - Votants : 38

**2025-32 : Arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat 2025-2031**

**Rapporteur : Madame Pascale BRIAND – Présidente**

Pornic Agglo Pays de Retz a la compétence « équilibre social de l'habitat ». Dans ce cadre, elle a élaboré son 1<sup>er</sup> Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2024. Arrivant à son terme, et suite au bilan qui en a été réalisé, l'agglomération a lancé l'élaboration de son PLH n°2 via une délibération en date du 30 novembre 2023.

Le PLH constitue l'outil de définition et de mise en œuvre de la politique de l'habitat à l'échelle du territoire communautaire pour une durée de 6 ans. Il a pour objectif de répondre aux besoins en logement et hébergement de la population actuelle et future du territoire, et d'assurer entre les communes une répartition équilibrée de l'offre de logements.

Le projet de PLH qui vous est soumis est le résultat d'une démarche partenariale associant collectivités locales, services de l'Etat, bailleurs sociaux, professionnels de l'immobiliers et les autres partenaires liés aux questions d'habitat et d'aménagement.

Le projet de PLH 2025-2031, joint en annexe, comprend trois parties :

- Le **diagnostic** qui analyse le fonctionnement du marché local du logement et les conditions d'habitat à l'échelle de l'intercommunalité.
- Le **document d'orientations** qui définit les objectifs prioritaires et les principes de la politique locale de l'habitat en matière de :
  - o Production de l'offre et stratégie foncière
  - o Amélioration du parc privé
  - o Logements des publics spécifiques
  - o Gouvernance et mise en œuvre
- Le **programme d'actions** qui décline les objectifs en actions à conduire sur la période 2025-2031.

La procédure d'approbation du PLH sera organisée conformément à l'article L.302-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Dans une première étape, le projet de PLH arrêté par le Conseil communautaire sera transmis aux communes membres et à la structure porteuse du SCOT qui disposent d'un délai de deux mois pour faire connaître leurs avis.

Le Conseil communautaire sera amené à redélibérer sur le projet de PLH au regard des avis des communes et de la structure porteuse du SCOT, avant transmission aux services de l'Etat pour validation via une dernière délibération.

- VU les articles L.302-2 et les articles R.302-8 à 9 du Code de la Construction et de l'Habitation,
- VU la délibération du Conseil communautaire du 30 novembre 2023 décidant le lancement de la révision du Programme Local de l'Habitat,
- VU l'avis favorable de la commission « Aménagement du territoire » du 28 novembre 2024 et du bureau communautaire du 16 janvier 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'arrêter le projet de Programme Local de l'Habitat, tel que présenté en annexe, qui contient :*
  - *Le diagnostic*
  - *Le document d'orientations*
  - *Le programme d'actions*
- *autoriser la Présidente ou son représentant à engager la phase de validation administrative, tel que défini dans le code de la Construction et de l'Habitation, et à signer l'ensemble des actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.*

**La Présidente,  
Pascale BRIAND**

Pièces jointes :

*PLH – Diagnostic*

*PLH – Document d'orientations*

*PLH – Programme d'actions*

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250203-38-DE

Réception par le Sous-Préfet : 03-02-2025

Acte mis en ligne le 4-02-2025

Publication le : 03-02-2025

**La Présidente,**

**Pascale BRIAND**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

**Excusés** : Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, Mme Nadège PLACE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Hervé YDE.

**Absent** : M. Frédéric ERAUD.

**Pouvoirs** : Mme Carole BRAS à M. Gaëtan LEAUTE, M. Jean-Bernard FERRER à Isabelle CALARD, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, Mme Nadège PLACE à M. Gérard ALLAIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Isabelle RONDINEAU à M. Paul-Eric FILY.

**Secrétaire de séance** : Mme Christiane VAN GOETHEM.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 31 - Pouvoirs : 7 - Votants : 38

**2025-33 : Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2025-2029**

**Rapporteur : Madame Eloïse BOURREAU-GOBIN – Conseillère déléguée à la Jeunesse**

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique et la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz pour une période de 5 ans. Cette convention s'appliquera rétroactivement à compter du 1er janvier 2025 et ce jusqu'au 31 décembre 2029 inclus.

Elle est co-pilotée par la Communauté d'Agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique et porte sur de multiples thématiques comme la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, la mobilité, le logement, la santé ou encore la sécurité et la prévention de la délinquance.

La CTG n'est pas un dispositif financier en tant que tel, mais un levier pour mobiliser les partenaires et les ressources sur le territoire et renforcer les coopérations. Elle est également nécessaire pour obtenir le soutien de la CAF dans le financement de certains emplois au service du projet commun.

Le diagnostic partagé, première étape de la CTG a permis :

- d'identifier les ressources et les besoins
- de partager une vision commune du territoire
- de dégager les principales problématiques en matière de petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, mobilité, logement pour élaborer ensuite un plan d'action

Les axes de travail de la première convention sont maintenus :

- l'adaptation de l'offre aux besoins de l'ensemble des familles
- l'accompagnement des enfants, des jeunes et des familles
- la vision communautaire dynamique en valorisant les services existants et en ciblant les services à mettre en place ou à développer.

S'ajoutent les 5 changements du Projet Social de Territoire issus de la démarche d'intelligence collective engagée avec les acteurs du territoire en 2023/2024 :

- La dynamique et les coopérations des acteurs du territoire facilitent l'installation durable des ménages
- Chaque habitant du territoire, quel que soit son lieu d'habitation, sa relation au numérique, son âge, sa condition sociale, accède (à l'échelon communal) aux services dont il a besoin et à ses droits
- Les habitants se saisissent des solutions de mobilité sécurisées et écologiquement responsables du territoire
- Les habitants et les élus reconnaissent comme essentiel au territoire les professionnels des services à la personne
- Les acteurs du territoire se mobilisent auprès des publics vulnérables en favorisant le lien social

La CTG implique une mobilisation des élus locaux, des services de la collectivité et de la CAF dans la conduite et le suivi de la démarche.

Une gouvernance est mise en place. Plusieurs COPIL permettront en fonction de la thématique abordée de faire le lien entre le projet global et les groupes de travail thématiques qui associeront les acteurs locaux dans la mise en œuvre de cette dynamique sur le territoire.

La Convention proposée en annexe a été coconstruite avec la CAF de Loire-Atlantique.

- VU les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;
- VU le Code de l'action sociale et des familles ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;
- VU la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;
- VU l'avis favorable de la commission « Petite Enfance – Enfance – Jeunesse » du 15 janvier 2025 et du bureau communautaire du 16 janvier 2025 à l'unanimité ;

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver la Convention Territoriale Globale 2025-2029 entre la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique et la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz*
- *d'autoriser le Président ou son représentant à la signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant.*

**La Présidente,  
Pascale BRIAND**

Pièce jointe :  
*Convention*

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250203-37-DE

Réception par le Sous-Préfet : 03-02-2025

Acte mis en ligne le 4-02-2025

Publication le : 03-02-2025

**La Présidente,**

**Pascale BRIAND**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

**Excusés** : Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, Mme Nadège PLACE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Hervé YDE.

**Absent** : M. Frédéric ERAUD.

**Pouvoirs** : Mme Carole BRAS à M. Gaëtan LEAUTE, M. Jean-Bernard FERRER à Isabelle CALARD, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, Mme Nadège PLACE à M. Gérard ALLAIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Isabelle RONDINEAU à M. Paul-Eric FILY.

**Secrétaire de séance** : Mme Christiane VAN GOETHEM.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 31 - Pouvoirs : 7 - Votants : 38

**2025-34 : Modification dans la désignation des membres de la Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées**

**Rapporteur : Monsieur Pierre MARTIN – Vice-Président en charge de la commission « Solidarités – Santé – Prévention »**

Suite à l'élection municipale partielle intégrale de la Plaine sur Mer, il convient de procéder à la désignation de l'élu représentant la commune de la Plaine sur Mer dans la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées.



Proposition :

Animateur : Pierre MARTIN

	MEMBRES
Chaumes-en-Retz	Céline EVIN
Chauvé	Pierre MARTIN
Cheix-en-Retz	Mauricette HELLO
La Bernerie-en-Retz	Alain GUILLON
La Plaine-sur-mer	Sébastien RICHEUX
Le Moutiers-en-Retz	Roger WEYL
Pornic	Florence GENDROT
Port-Saint-Père	Philippe HOUDAYER
Préfailles	Gérard NADEAU
Rouans	Carole BRAS
Sainte-Pazanne	Monique DIONNET
Saint-Hilaire-de-Chaléons	Françoise ROUSSEAU
Saint-Michel-Chef-Chef	Remy RORHBACH
Vue	Anne CHAUVET
Villeneuve-en-Retz	Yves BLANCHARD

- VU la délibération n°2020-225,
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 16 janvier 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- d'approuver la modification des représentants à la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées selon le tableau proposé ci-dessus

La Présidente,  
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250203-36-DE

Réception par le Sous-Préfet : 03-02-2025

Acte mis en ligne le 4-02-2025

Publication le : 03-02-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Virginie ROTHAISS, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

**Excusés** : Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, Mme Nadège PLACE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Hervé YDE.

**Absent** : M. Frédéric ERAUD.

**Pouvoirs** : Mme Carole BRAS à M. Gaëtan LEAUTE, M. Jean-Bernard FERRER à Isabelle CALARD, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, Mme Nadège PLACE à M. Gérard ALLAIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Isabelle RONDINEAU à M. Paul-Eric FILY.

**Secrétaire de séance** : Mme Christiane VAN GOETHEM.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 31 - Pouvoirs : 7 - Votants : 38

**2025-35 : Modification dans la désignation des membres du comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunal**

**Rapporteur : Madame Pascale BRIAND – Présidente en charge de la commission « Développement économique – Emploi – Agriculture – Tourisme »**

Suite à l'élection municipale partielle intégrale de la Plaine sur Mer, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau membre titulaire au sein du collège des élus du comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Proposition :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PORNIC	Jean Michel BRARD Christiane VAN GOETHEM Isabelle RONDINEAU Claire HUGUES Dolores THIBAUD	Philippe DEVEILLE Joël HERBIN .....
ST MICHEL CHEF CHEF	Eloïse BOURREAU GOBIN	Anne HONO TESTU
LA PLAINE SUR MER	Marie-Andrée RIBOULET	Denis DUGABELLE
PREFAILLES	Claude CAUDAL	Henri FULTON
LA BERNERIE EN RETZ	Jacques PRIEUR	Laurence BRETON
LES MOUTIERS EN RETZ	Pascale BRIAND	Annick DEROBERT
VILLENEUVE EN RETZ	Fabrice RONCIN	Jean-Bernard FERRER
PORT SAINT PÈRE	Gaëtan LEAUTE	
ROUANS	Jacques RIPOCHE	
SAINTE PAZANNE	Samuel BERTHELOT	
ST HILAIRE DE CHALEONS		Françoise RELANDEAU
CHEIX		Marie-Pierre BOUE
CHAUVÉ		Pierre MARTIN
CHAUMES EN RETZ		Jacky DROUET
VUE		Nadège PLACE
	14	14

- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 16 janvier 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- d'approuver la modification des représentants du comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunal

La Présidente,  
Pascale BRIAND

La Présidente,

  
Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

**Excusés** : Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, Mme Nadège PLACE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Hervé YDE.

**Absent** : M. Frédéric ERAUD.

**Pouvoirs** : Mme Carole BRAS à M. Gaëtan LEAUTE, M. Jean-Bernard FERRER à Isabelle CALARD, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, Mme Nadège PLACE à M. Gérard ALLAIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Isabelle RONDINEAU à M. Paul-Eric FILY.

**Secrétaire de séance** : Mme Christiane VAN GOETHEM.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 31 - Pouvoirs : 7 - Votants : 38

**2025-36 : Désignation d'un nouveau représentant au comité syndical d'Atlantic Eau et dans la Commission territoriale secteur « Val St Martin »**

**Rapporteur : Monsieur Claude CAUDAL – Vice-Président en charge de la commission « Cycle de l'Eau – Littoral – Marais »**

Suite à l'élection municipale partielle intégrale de la Plaine sur Mer, il convient de désigner de nouveaux représentants pour siéger au comité syndical, ainsi que dans la commission territoriale secteur « Val St Martin » d'Atlantic Eau.

Proposition:

### Comité syndical

9 Délégués titulaires	9 Délégués suppléants
Jean Michel BRARD	Thomas FERRE
Claude CAUDAL	Aurélie GUITTENY
Patrick PRIN	Serge BODY
Benoît BOULLET	Gilles LAURENT
Thierry RICCI	Daniel TISSIER
Luc NORMAND	Edwige DU RUSQUEC
Patrick BERNIER	Pierre MALARD
Yvon JACOB	Bruno GUITTENY
Cédric BIDON	Maurice ROBIN

### Commission Territoriale secteur « Val St Martin »

	9 titulaires	6 suppléants
La Bernerie en Retz	Gilles LAURENT	Patricia CARRARA
La Plaine sur Mer	Benoît BOULLET Daniel TISSIER	Bernard GUILLEMOT
Les Moutiers en Retz	Patrick BERNIER	Patrick GILLET
Pornic	Jean-Michel BRARD Patrick PRIN	Samuel CHEREL
Préfailles	Claude CAUDAL	Serge BODY
St Michel Chef Chef	Yvon JACOB Thomas FERRE	Sébastien BOURIAUD

- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 16 janvier 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver la modification des représentants au comité syndical d'Atlantic Eau et dans la Commission territoriale secteur « Val St Martin »*

La Présidente,  
Pascale BRIAND

La Présidente,

Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250203-34-DE

Réception par le Sous-Préfet : 03-02-2025

Acte mis en ligne le 4-02-2025

Publication le : 03-02-2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Virginie ROTHAISS, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

**Excusés** : Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, Mme Nadège PLACE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Hervé YDE.

**Absent** : M. Frédéric ERAUD.

**Pouvoirs** : Mme Carole BRAS à M. Gaëtan LEAUTE, M. Jean-Bernard FERRER à Isabelle CALARD, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, Mme Nadège PLACE à M. Gérard ALLAIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Isabelle RONDINEAU à M. Paul-Eric FILY.

**Secrétaire de séance** : Mme Christiane VAN GOETHEM.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 31 - Pouvoirs : 7 - Votants : 38

**2025-37 : Désignation d'un nouveau représentant au Syndicat Loire aval « SYLOA »**

**Rapporteur : Monsieur Claude CAUDAL – Vice-Président en charge de la commission « Cycle de l'Eau – Littoral – Marais »**

Suite à l'élection municipale partielle intégrale de la Plaine sur Mer, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant suppléant au sein du comité syndical du SYLOA.

**Proposition :**

<b>2 Titulaires</b>	<b>2 Suppléants</b>
Claude CAUDAL Luc NORMAND	Yvan LETOURNEAU Gaëtan LEAUTE

- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 16 janvier 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver la modification des représentants au Syndicat Loire aval SYLOA*

**La Présidente,  
Pascale BRIAND**

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250203-32-DE

Réception par le Sous-Préfet : 03-02-2025

Acte mis en ligne le 4-02-2025

Publication le : 03-02-2025

La Présidente,

  
Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

**Excusés** : Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, Mme Nadège PLACE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Hervé YDE.

**Absent** : M. Frédéric ERAUD.

**Pouvoirs** : Mme Carole BRAS à M. Gaëtan LEAUTE, M. Jean-Bernard FERRER à Isabelle CALARD, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, Mme Nadège PLACE à M. Gérard ALLAIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Isabelle RONDINEAU à M. Paul-Eric FILY.

**Secrétaire de séance** : Mme Christiane VAN GOETHEM.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 31 - Pouvoirs : 7 - Votants : 38

**2025-38 : Bilan de la concertation préalable dans le cadre du projet d'adaptation de la station d'épuration de Pornic**

**Rapporteur : Monsieur Claude CAUDAL – Vice-Président en charge de la commission « Cycle de l'Eau – Littoral – Marais »**

Pornic agglo Pays de Retz a engagé des études afin d'adapter la station d'épuration de Pornic à la situation de crise liée aux surverses, notamment pour la conchyliculture et la qualité des eaux de baignade. Sa réalisation permettra de réduire le nombre et le volume de surverses en cas d'épisodes pluvieux et, par conséquent, d'améliorer la qualité des eaux situées en aval. Au regard des bénéfices attendus sur l'environnement et sur l'économie locale, sa réalisation revêt un caractère d'intérêt général.

Telle qu'elle est envisagée, la reconfiguration de la station d'épuration n'est pas compatible avec les règles du plan local d'urbanisme (PLU) actuellement en vigueur sur la commune de Pornic. Une évolution du PLU de Pornic visant à adapter le périmètre du secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) dédié à la station d'épuration s'avère nécessaire pour permettre la réalisation du projet.



Pour ce faire, le conseil communautaire du 28 novembre 2024 a autorisé la Présidente à engager une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Pornic, au titre de sa compétence assainissement. Cette procédure a été prescrite par arrêté communautaire en date du 10 janvier 2025. Il est rappelé que cette procédure porte à la fois sur l'intérêt général du projet de reconfiguration de la station d'épuration et sur les adaptations à réaliser dans le PLU pour permettre sa réalisation.

Compte-tenu des délais contraints pour la réalisation de ce projet lié à la situation de crise et des enjeux environnementaux et économiques qu'il soulève, le conseil communautaire a décidé d'organiser une concertation préalable, au titre du code de l'environnement, sans attendre l'avis de l'autorité environnementale sur la nécessité ou non d'une évaluation environnementale. Le cas échéant, il est rappelé que, en application de l'article L.121-15-1 du code de l'environnement, cette concertation préalable tiendra lieu de concertation obligatoire au titre de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme.

Cette concertation préalable s'est déroulée du mercredi 18 décembre 2024 au mercredi 22 janvier 2025 selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition d'un dossier de concertation conforme à l'article R.121-20 du code de l'environnement sur le site internet de Pornic agglo Pays de Retz et de la commune de Pornic, ainsi qu'au siège de Pornic agglo Pays de Retz et à la mairie de Pornic aux heures et jours habituels d'ouverture au public ;
- Possibilité de formuler des observations ou suggestions par courrier postal adressé au siège de Pornic agglo Pays de Retz, par courrier électronique à [concertation.assainissement@pornicagglo.fr](mailto:concertation.assainissement@pornicagglo.fr) ou dans des registres papiers disponibles au siège de Pornic agglo Pays de Retz et à la mairie de Pornic aux heures et jours habituels d'ouverture au public ;
- Organisation d'une réunion publique le mardi 14 janvier 2025.

En application de l'article R.121-21 du code de l'environnement, il convient désormais de tirer le bilan de cette concertation.

Le bilan complet est disponible en annexe.

La concertation s'est déroulée dans le respect des formalités prévues par la délibération du 28 novembre 2024 et dans le respect des textes en vigueur.

A l'issue de la concertation, il ressort qu'aucune demande d'information ou qu'aucune observation n'a été formulée par mail, par courrier ou dans les registres mis à disposition du public.

21 personnes ont participé à la réunion publique qui s'est déroulée le mardi 14 janvier 2025 à 18h30 à la salle Joséphine Baker au Clion-sur-Mer (Pornic), dont une majorité d'ostréiculteurs et d'élus de Pornic. Un compte-rendu des échanges détaillé est disponible en annexe du bilan de la concertation.

En synthèse, concernant le projet en lui-même, les échanges ont essentiellement porté sur les éléments suivants : entretien et travaux sur les réseaux (investissements passés, travaux en cours, gestionnaire, contrôle, etc.), financement du projet (impact sur le prix de l'eau, mobilisation d'autres sources de financement, etc.), analyse des NOROVIRUS et transmission des résultats de ces analyses, réalisation des études environnementales (calendrier, secteurs à enjeux, etc.). Concernant le volet de la mise en compatibilité du PLU, les questions ont porté sur la possibilité ou non de maintenir le coefficient de pleine terre à 60%, l'impact de la prescription graphique liée à la station d'épuration sur la zone 1AUL, le choix d'une procédure disjointe à celles déjà réalisées ou en cours et la planification de l'enquête publique pendant la période estivale.

En conséquence, la concertation préalable va conduire à apporter des précisions complémentaires dans le dossier qui sera soumis à enquête publique sur les différents sujets abordés au cours de la réunion publique, sans toutefois que ces éléments ne donnent lieu à une adaptation du projet ou des évolutions envisagées sur le PLU de Pornic. En complément, la communauté d'agglomération s'engage à organiser un temps d'échange pour partager les résultats d'analyse sur les NOROVIRUS avec le comité régional de la conchyliculture (CRC), ainsi qu'avec les élus des communes concernées.

Par la suite, cette déclaration de projet sera soumise à l'avis de l'autorité environnementale, dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas. Dans le cas où une évaluation environnementale serait requise, la concertation préalable organisée en application de l'article L.121-15-1 du code de l'environnement, tiendra lieu de concertation obligatoire au titre de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme.

Cette déclaration de projet fera également l'objet d'une réunion d'examen conjoint avec l'État, la commune et les personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme. Au cours de cette procédure, une enquête publique sera également organisée par la Préfecture. Celle-ci portera sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence. En fin de procédure, la communauté d'agglomération sollicitera la commune de Pornic pour qu'elle adopte la déclaration de projet, entraînant ainsi la mise en compatibilité de son PLU.

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-54 à L.153-59, L.300-6 et R.153-16 ;
- VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L.121-15-1 à L.121-17 et R.121-19 à R.121-21 ;
- VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Pornic approuvé par délibération du conseil municipal du 6 avril 2023 et ayant fait l'objet d'une modification simplifiée approuvée le 26 juin 2024 ;
- VU la délibération n°2024-508 du 28 novembre 2024 relative au lancement d'une concertation préalable sur l'adaptation de la station d'épuration de Pornic en prévision de l'évolution du PLU de Pornic ;
- VU l'arrêté du président prescrivant la procédure de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de Pornic ;
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 14 novembre 2024 et du 16 janvier 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- de confirmer que la concertation préalable relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Pornic s'est déroulée conformément aux modalités fixées par délibération du 28 novembre 2024 ;
- de tirer les conséquences et approuver le bilan de la concertation conformément à l'article R.121-21 du code de l'environnement, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- de préciser que ce bilan et la présente délibération seront publiés sur le site internet de Pornic agglo Pays de Retz et de la commune de Pornic et feront l'objet d'un affichage durant un mois au siège de Pornic agglo Pays de Retz et à la mairie de Pornic, dans le respect de l'article L.121-16 du code de l'environnement ;
- d'autoriser Mme la Présidente à poursuivre la procédure de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de Pornic et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

La Présidente,  
Pascale BRIAND

Pièces jointes :

Bilan et annexes de la concertation préalable

Compte-rendu réunion publique 14-01-2025

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250203-33-DE

Réception par le Sous-Préfet : 03-02-2025

Acte mis en ligne le 4-02-2025

Publication le : 03-02-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

**Excusés** : Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, Mme Nadège PLACE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Hervé YDE.

**Absent** : M. Frédéric ERAUD.

**Pouvoirs** : Mme Carole BRAS à M. Gaëtan LEAUTE, M. Jean-Bernard FERRER à Isabelle CALARD, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, Mme Nadège PLACE à M. Gérard ALLAIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Isabelle RONDINEAU à M. Paul-Eric FILY.

**Secrétaire de séance** : Mme Christiane VAN GOETHEM.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 31 - Pouvoirs : 7 - Votants : 38

**2025-39 : Modification dans la désignation des membres du comité syndical du PETR**

**Rapporteur : Madame Pascale BRIAND – Présidente**

Suite à l'élection municipale partielle intégrale de la Plaine sur Mer, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant titulaire pour la commune au sein du comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR).

**Proposition de la commune : Mme Danièle VINCENT**

18 titulaires :

Jacky DROUET	Jean-Michel BRARD	Eloïse BOURREAU-GOBIN
Pierre MARTIN	Gaëtan LEAUTE	Nadège PLACE
Luc NORMAND	Claude CAUDAL	Jean-Bernard FERRER
Jacques PRIEUR	Jacques RIPOCHE	Claire HUGUES
Danièle VINCENT	Aurélie GUITTENY	Remy RORHBACH
Pascale BRIAND	Françoise RELANDEAU	Christiane VAN GOETHEM

5 suppléants :

Edgard BARBE	Jacques MALHOMME	Patrick GILLET
Stéphane LAMBERT	Laurent PIRAUD	

- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 16 janvier 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *de désigner Madame Danièle VINCENT représentante titulaire de la Communauté d'Agglomération au sein du comité syndical du PETR*

**La Présidente,  
Pascale BRIAND**

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250203-31-DE

Réception par le Sous-Préfet : 03-02-2025

Acte mis en ligne le 4-02-2025

Publication le : 03-02-2025

**La Présidente,**

**Pascale BRIAND**